

DÉCRYPTAGE

Faute de moyens alloués, l'accueil des étudiants d'Ukraine à l'université reste en deçà de l'hospitalité promise

La guerre en Ukraine a déplacé 4 millions de personnes, dont 600 étudiants ayant demandé à s'inscrire dans les universités françaises à la rentrée 2022. Selon le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur, le MESR juge impossible d'allouer des moyens pour leur accueil, avant, au mieux, octobre prochain. Ce qui compromet leur poursuite d'études faute, dans les établissements, du budget (750 000 €) pour les intégrer dans les DU Passerelle, aujourd'hui saturés. Pour remédier à l'urgence, des universités, comme Poitiers, Lille ou UBM, activent système D, procédures dérogatoires et tutoriels pour trouver une solution pour les étudiants venus d'Ukraine, sans distinction de nationalité, alors que certains sont sous le coup d'une OQTF. De son côté, le MESRI précise avoir alloué en 2022, une subvention de 250 000 € pour le programme Aimes (accueil et intégration de migrants dans le supérieur).



Des associations étudiantes (ici, Le Poing Levé à Tolbiac en mars dernier) et humanitaires défendent aussi un accueil inconditionnel des étudiants arrivés d'Ukraine. Droits réservés - DR - Le Poing Levé Paris-I

Où en est-on, à la veille de la pause estivale, de l'accueil des étudiants qui ont fui la guerre en Ukraine et se sont exilés en France ? Selon le réseau Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur), qui regroupe 52 établissements engagés dans leur insertion universitaire et sociale, 250 sont d'ores et déjà inscrits dans un programme court (quelques semaines) d'ici à la fin de l'année universitaire. Et 550 ressortissants ukrainiens sont annoncés dans les DU Passerelle pour la rentrée 2022.

DES DU PASSERELLE EN SURCHAUFFE

"Cela constituerait un tiers d'inscrits en plus par rapport aux effectifs habituels" de ces diplômes universitaires conçus pour les étudiants en exil, précisait fin mai 2022 à AEF info, Mathieu Schneider, président du réseau Mens et vice-président (Culture, science et société et actions solidaires) d'Unistra. Soit, calcule-t-il, un surcoût de 750 000 euros (1 000 euros par étudiant et par an) sans que pour l'heure, le MESR n'ait débloqué une enveloppe supplémentaire.

LE MESR COMPTE SEULEMENT TROIS "DEMANDES FORMELLES D'AIDE" D'UNIVERSITÉS

Interrogé le 23 juin, le ministère répond à AEF info que "seules trois universités ont fait des demandes formelles d'aide" pour l'accueil des étudiants venus d'Ukraine et assure être "en train de les instruire". Il ajoute avoir alloué une subvention de 250 000 euros au réseau Mens en 2022 pour la gestion du programme Aimes, soit 50 000 € de plus qu'en 2021. Le MESR évoque aussi 200 000 euros d'aides d'urgence d'ores et déjà débloquées par les Crous.

En outre, le MESR rappelle avoir versé "un financement exceptionnel 500 000 €, dès le 2 mars 2022, au fonds d'urgence Solidarité Ukraine du programme Pause". Enfin, l'ANR a "dégagé 1,4 M€ pour financer l'association et l'accueil de chercheurs ukrainiens.

Lors d'un déplacement officiel à la Cité internationale universitaire de Paris, le 24 juin, sur le thème de la vie étudiante, la MESR, Sylvie Retailleau a échangé en anglais avec six étudiants ou chercheurs ukrainiens qui lui ont raconté leur parcours en France. Elle salue l'accueil "exemplaire" offert par la CIUP aux Ukrainiens. Elle considère qu'il faut "soutenir" l'apprentissage de la langue en "augmentant le nombre de cours de français", par exemple via l'enseignement du FLE. Interpellée sur les problèmes d'équivalence de niveau d'étude entre la France et l'Ukraine, notamment pour la médecine, la Ministre a rappelé que cette situation concerne aussi les autres pays étrangers. Elle a rappelé la nécessité de "préserver la jeunesse" tout en lui permettant de rentrer pour aider à la reconstruction du pays, une fois la guerre terminée.

Le ministère juge "impossible de dégager des crédits maintenant, au mieux, à l'automne. Or s'il faut ouvrir de nouvelles places pour les étudiants d'Ukraine, c'est tout de suite. En octobre, ce sera trop tard", indique Mathieu Schneider dans [une tribune publiée dans Le Monde](#) le 23 juin 2022, et cosignée par une dizaine de présidents d'universités et d'écoles supérieures (1), interloqués par ce qu'ils jugent être une "réponse technocratique".

LA FRANCE, MAUVAISE ÉLÈVE DE L'ACCUEIL ?

"Aujourd'hui, la France serait-elle le premier pays de l'UE à ne pas créer les conditions d'un accueil décent de ces jeunes venus d'Ukraine dans ses universités, à l'heure où, entre autres, les universités

allemandes s'organisent pour coordonner cet accueil ?" questionnent les signataires de la tribune.

LE RÉSEAU MIGRANTS DANS LE SUPÉRIEUR EN 3 DATES

2015 : le réseau Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur) se constitue de manière informelle autour de 37 établissements d'enseignement supérieur, qui ont pris conscience, à l'occasion de la guerre en Syrie, qu'il n'existait pas en leur sein d'offre pour accueillir et former les étudiants en exil.

2019 : création pour ce public d'un "DU cadre" Passerelle, ouvrant droit à des bourses sociales. Le réseau Mens en vérifie la maquette tous les deux ans, assistant ainsi la Dgesip dans l'habilitation de ces diplômes, qui sont proposés par les établissements parties prenantes de ce réseau.

2020 : le réseau grossit et se transforme en association. Cette association Mens, domiciliée dans les locaux de Sorbonne université, compte aujourd'hui 52 membres (écoles supérieures et universités) ; elle est présidée par Mathieu Schneider (Unistra). La cotisation y est fixée à 1 000 euros.

POITIERS REFUSE DE "CHOISIR ENTRE LES RÉFUGIÉS"

À l'université de Poitiers par exemple, la vice-présidente en charge de l'international Christine Fernandez-Maloigne, également coordinatrice du réseau des VPRI, dit enregistrer 20 demandes d'étudiants fraîchement débarqués d'Ukraine pour s'inscrire pendant un an en cours de FLE avant d'intégrer un cursus universitaire. Vingt réfugiés afghans, arrivés l'an passé, doivent aussi redoubler car leur niveau en français est encore insuffisant.

"Nous avons donc 40 demandes mais les financements alloués par notre fondation universitaire et par l'AUF ne nous permettent actuellement que d'accueillir 30 étudiants en exil par an. Je ne suis pas capable de choisir entre un étudiant qui a fui les Talibans et un autre qui a fui l'attaque des Russes", affirme la vice-présidente.

DES TUTORIELS EN LIGNE POUR LES ÉTUDIANTS EN EXIL

L'université de Poitiers a mis en place en 2016 le programme "Espoir" pour accueillir 30 étudiants réfugiés ou demandeurs d'asile. Leur proposant cours de théâtre, visites culturelles, cours de cuisine française, aide pour la rédaction de CV, approfondissement du parcours professionnel, en plus de séances d'apprentissage de la langue française. Ce programme est ouvert plus largement dans ses conditions d'accès que les DU Passerelle.

L'université poitevine a aussi lancé à la rentrée 2021 le projet Bravo (Bienvenue aux réfugiés, améliorer leurs conditions de vie sur le territoire) dont un des objectifs est d'équiper les centres FLE de la région Nouvelle-Aquitaine de capsules pédagogiques présentant aux étudiants en exil différents tutoriels très pratico-pratiques :

- sur les démarches administratives dématérialisées (CVEC, achat de timbre fiscal, validation du visa),
- sur des usages informatiques (utilisation du clavier Azerty, conversion de Word en PDF qu'ils ne maîtrisent pas),
- sur la vie quotidienne (ouvrir un compte bancaire, avoir un garant Visale)
- ainsi que des tutoriels pour l'orientation universitaire et l'insertion professionnelle (explicitation du système universitaire et de ses parcours, comprendre la culture de l'entreprise, les acteurs professionnels du territoire, construire un projet professionnel).

DES SERVICES FLE ET SOCIAUX SOUS TENSION



Christine Fernandez-Maloigne, vice-présidente RI de l'université de Poitiers et membre du bureau de coordination des VP RI.
| Christine Fernandez-Maloigne

"On a beau avoir toute l'empathie du monde pour accueillir ces réfugiés iraniens, irakiens, syriens, afghans et aujourd'hui ukrainiens, on met en tension nos personnels", estime Christine Fernandez-Maloigne. Cette charge de travail, les personnels enseignants en FLE ne sont pas les seuls à la subir.

Les services administratifs, sociaux et de santé sont aussi mobilisés pour ces jeunes fragilisés alors qu'ils se sont déjà beaucoup investis pour les étudiants français déboussolés par les confinements, rappelle l'universitaire poitevine. "Beaucoup d'assistantes sociales sont aujourd'hui en burn-out et nous avons des problèmes pour recruter dans les services de médecine universitaire", dit-elle, rappelant que dans l'accueil des réfugiés il est plus aisé de quantifier les heures de FLE dispensées que celles dédiées à ce soutien administratif et social.

MIGRANTS : L'EFFORT D'INTÉGRATION REPOSE SUR LES ÉTABLISSEMENTS

Cette situation – afflux migratoires en hausse et budgets contraints des universités – oblige aujourd'hui à élargir l'assiette de financement du programme Aimes (accueil et intégration de migrants dans l'enseignement supérieur), dont le volet français est géré depuis cette année par le réseau associatif Mens en lieu et place de l'AUF, qui en était la "tête porteuse" depuis 2016. Le Mens est devenu l'instance

chargée de lever les fonds et de mener l'appel à projets du programme (renommé Aimes+), dont les candidatures seront closes le 30 juin.

En 2020, le montant des aides du programme Aimes s'établissait à 460 000 € pour les établissements français (36 projets). Ce programme est principalement abondé par des crédits du MESR (200 k€), des ministères de l'Intérieur et de la Culture et de divers partenaires publics (Ville de Paris) ou privés (Fondation Philanthropique Suisse). Mais ce sont les établissements qui en supportent "la partie la plus significative", en finançant "entre 50 % et 80 %" du coût de ces formations, relève Mathieu Schneider.

LA COURSE AUX FINANCEMENTS



Mathieu Schneider président du réseau Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur).
| Droits réservés - DR

"Les besoins cette année sont passés à 720 000 euros", confie Mathieu Schneider, en quête active aujourd'hui d'autres contributeurs. Quatorze établissements membres du réseau Mens se sont ainsi constitués en consortium pour répondre à l'appel du FAMI (Fonds asile migration intégration) à l'automne 2021. "L'objectif est de rassembler au moins 1,5 M€ par an sur quatre ans pour l'ensemble des établissements", précise Mathieu Schneider. Si tel est le cas, cela pourrait aussi inciter des établissements ayant un DU Passerelle à l'ouvrir à des étudiants d'autres établissements ou écoles de son site, espère-t-il.

Quelque 1 500 étudiants par an ont été accueillis dans les 33 DU existant. Et près de 10 000 en tout depuis le lancement des premiers diplômes en 2019. Mais "on est loin de l'objectif '15by30', fixé par les Nations unies, d'atteindre en 2030 15 % de jeunes exilés au niveau universitaire. Ce sont à peine 5 % en France et dans le monde", relève le réseau Mens.

LA PROBLÉMATIQUE DES DÉPLACÉS D'UKRAINE NON UKRAINIENS

Pour les jeunes venus d'Ukraine, la réalité de l'accueil s'avère en deçà des promesses d'hospitalité du gouvernement – le réseau Mens pointant deux situations problématiques. Celle d'étudiants étrangers qui étudiaient en Ukraine et qui, une fois réfugiés en France, se voient refuser la protection temporaire accordée par l'UE aux ressortissants ukrainiens. Au motif qu'ils sont "en mesure de regagner leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables" (2). Mais aussi la situation des étudiants ukrainiens, qui étaient sur les bancs des

universités françaises avant le conflit, et ne bénéficient pas davantage de ce statut.

Un traitement différencié dénoncé par la coordination française pour le droit d'asile (CFDA) dans [un communiqué le 7 juin dernier](#). Ce collectif, qui regroupe une petite vingtaine d'associations (dont la Cimade, Amnesty International, La Ligue des droits de l'homme, le MRAP ou le Secours catholique), juge "préoccupante" "la situation des personnes étrangères (arméniennes, algériennes, congolaises, ivoiriennes ou russes), qui travaillaient, étudiaient ou étaient en cours de demande d'asile en Ukraine" : "après un séjour toléré d'un mois, si elles n'ont pas formulé de demande d'asile – demande dont le sort est incertain – ces personnes commencent à recevoir des obligations de quitter le territoire français", assure la CFDA.

À BORDEAUX MONTAIGNE, DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES D'URGENCE...

Pour parer à l'urgence et éviter des reconduites à la frontière, une poignée d'universités (3) a accepté ces dernières semaines d'élargir ses conditions d'accueil à des étudiants arrivés d'Ukraine mais non ukrainiens. C'est le cas de l'université Bordeaux Montaigne, dont le CA a voté le 13 mai dernier une motion refusant un accueil sélectif des étudiants déplacés en fonction de leur nationalité.

L'établissement bordelais a ainsi fourni en urgence des certificats d'inscription administrative en DU – essentiellement en DU Paréo –, pour cette fin d'année universitaire, à 118 de ces étudiants, qui sont hébergés aujourd'hui en région parisienne ou dans le centre de la France. Mais cela ne leur garantit pas une inscription universitaire à la rentrée 2022, leur a bien précisé Lionel Larré, président de l'établissement, dans un message collectif le 9 juin. Au grand dam d'organisations étudiantes qui, comme [Le Poing Levé](#), ont accompagné ces jeunes exilés dans leurs démarches, et réclament pour eux une inscription "sans condition ni sélection".

... SANS PLACE GARANTIE D'OFFICE EN 2022-2023



Lionel Larré, nouveau président de l'Université Bordeaux Montaigne
| Droits réservés - DR

Leur demande pour intégrer une formation d'UBM à la rentrée 2022 sera "réexaminée après le 15 septembre", précise Lionel Larré, au regard de leur attestation d'inscription en Ukraine en 2021-2022, de leur niveau en français (B2 ou C1) et d'un justificatif de domicile en Gironde. À l'aune aussi de la compatibilité du projet d'études et des formations dispensées à UBM en arts, lettres, langues et sciences humaines et bien sûr des places disponibles.

UBM, dont nombre de formations sont en tension, doute de pouvoir accueillir tous ces jeunes dans ses cursus à la rentrée, sans moyens supplémentaires alloués par le ministère. "Il n'est pas question de les inscrire dans des places vacantes sans rapport avec leur parcours antérieur. Il faut leur offrir une poursuite d'études cohérente", soutient-on au cabinet du président Larré.

FLE, DU PASSERELLE, ACCOMPAGNEMENT : DE DEMANDES FORMULÉES À LA DGESIP

L'université bordelaise de LLASH, qui est porteuse de l'action commune d'accueil des étudiants et scientifiques en exil à l'échelle de la convention de coordination territoriale de Nouvelle-Aquitaine, avait déjà saisi la Dgesip à ce sujet par courrier début avril. Chiffrant alors à 166 820 euros le soutien nécessaire pour des formations intensives en FLE, pour 15 places dédiés aux déplacés d'Ukraine dans ses DU Passerelle ou Tremplin, à l'accueil de trois chercheurs dans le cadre du programme Pause et pour recruter un agent à mi-temps afin d'assurer l'accompagnement psychologique et social d'étudiants éprouvés.

"Le ministère a fait un effort considérable pour les chercheurs en exil via le programme Pause. Il est temps de faire de même pour les étudiants, d'autant que la circulaire du 22 mars 2022 nous a incités à ouvrir des places en FLE pour les étudiants ukrainiens et à faire remonter nos besoins"

Emmanuelle Jourdan-Chartier, VP réseau Mens

À l'autre bout de l'Hexagone, l'université de Lille a également sollicité auprès du MESR une aide de 40 000 euros pour ouvrir 40 places en plus en DU Passerelle FLE à la rentrée. Ce qui porterait à 150 le nombre d'exilés accueillis dans cette formation. Sachant que le nombre de ceux souhaitant l'intégrer est bien plus important, entre 200 et 300.

Depuis 2016, l'université finance "sur ses fonds propres une centaine d'entrées dans ce DU par an, avec une aide annuelle de 10 000 à 15 000 euros de l'AUF", détaille le 17 juin Emmanuelle Jourdan-Chartier, vice-présidente Vie étudiante et de campus de l'établissement lillois.

À LILLE, UN ACCÈS DÉROGATOIRE ÉLARGI

"Le ministère a fait un effort considérable pour accompagner les chercheurs en exil via le programme Pause [3,32 M€ par an]. Il est temps de faire de même pour les étudiants, d'autant que la circulaire du 22 mars 2022 nous a clairement incités à ouvrir des places en DU de français langue étrangère pour les étudiants ukrainiens et à faire remonter nos besoins", rappelle l'universitaire, également VP du réseau MEnS.

L'université lilloise, qui défend lui aussi un accueil inconditionnel des réfugiés, a ouvert la possibilité d'accès dérogatoire, hors Parcoursup et hors e-candidat (4), à tous les étudiants déplacés d'Ukraine. "Certains ne peuvent pas rentrer dans leur pays, ou s'ils le font, ils sacrifient leur poursuite d'études", justifie Emmanuelle Jourdan-Chartier.

UN CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ DE 6 MOIS COMME "SAS" D'ENTRÉE

Ils sont aujourd'hui quelque 200 exilés à avoir sollicité son établissement. "Surtout des étudiants francophones" alors qu'UBM assure être plutôt interpellée de son côté par des anglophones. L'université lilloise a toutefois décliné "pas mal de demandes" d'inscriptions en secteur santé ; l'accès à cette filière étant très cadré, indique la VP. Une quarantaine de candidatures de non Ukrainiens sollicitant une inscription via un dossier dérogatoire sont en cours d'examen pour la rentrée 2022 et la sélection s'y fera sur critères académiques.

Hors formations classiques, son établissement offre aussi à ces déplacés d'Ukraine une première intégration via un certificat universitaire "Orientation et positionnement", déclinant enseignements en français, anglais et méthodologie universitaire, tutorat et immersions dans des formations qui les intéressent. Cette formation courte (6 mois), qui accueille déjà 38 étudiants ukrainiens et une dizaine de non Ukrainiens depuis le début avril, a été mise en place très vite au printemps dernier, "dix jours après le déclenchement du conflit".

AIDES SOCIALES, LOGEMENT : LA PRÉCARITÉ DES SITUATIONS INQUIÈTE

"Depuis longtemps, nous voulions créer un sas à la sortie du DU Passerelle, qui s'achève en janvier et laisse les étudiants sans solution jusqu'en septembre", explique Emmanuelle Jourdan-Chartier. Le certificat d'université en fera fonction et peut aussi faciliter l'entrée de ces étudiants étrangers dans d'autres cursus universitaires. Aujourd'hui, 50 étudiants y sont inscrits, dont 37 Ukrainiens.

Même s'ils sont admis à l'université de Lille, les étudiants non bénéficiaires de la protection temporaire, n'auront pas droit aux bourses du Crous et aux aides (protection sociale, APL, allocation demandeur d'asile, repas à 1 euro en RU) s'inquiète la VP, se demandant quel accompagnement leur sera réservé. Leur logement pose aussi question. La plupart se disent hébergés dans la métropole lilloise mais "il s'agit sans doute de solution très fragile", estime Emmanuelle Jourdan-Chartier. "On sera à sec assez vite car il n'y a pas de places en cités universitaires", ajoute-t-elle. La situation est comparable dans la métropole bordelaise.

(1) Sont signataires : Mathias Bernard (UCA), Régis Bordet (université de Lille), Eric Carpano (Lyon-III), Nathalie Dompnier (Lyon-II), Lionel Larré (UBM), Dean Lewis (UBx), Christian Robledo (Auref), Cédric Loire et Amel Nafti (Andéa), Emmanuel Tibloux (Ensad) et Camila Rios Armas (présidente de l'association [UniR](#), Universités & Réfugié.e.s).

(2) La protection internationale immédiate mise en place par l'UE le 4 mars dernier s'applique aux étudiants ukrainiens qui résidaient en Ukraine avant le 24 février 2022 ; aux étudiants non-Ukrainiens qui bénéficiaient en Ukraine du statut de réfugiés et y résidaient avant le 24 février 2022 et aux étudiants non-Ukrainiens qui résidaient en Ukraine et ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine.

Ce statut de protection temporaire est attribué par la préfecture et permet la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour de 6 mois.

En revanche, trois autres catégories en sont exclues, rappelle la [circulaire](#) du 10 mars 2022 des ministères de l'Intérieur et des Solidarités déclinant ce dispositif d'accueil d'urgence :

- les ressortissants ukrainiens détenteurs d'un titre de séjour en France arrivant à expiration. Ils sont invités à se présenter en préfecture pour examiner leur situation individuelle ;
- les ressortissants de pays tiers qui sont en mesure de regagner leur pays d'origine dans des conditions sûres et durables. Les préfectures doivent examiner le droit au séjour de ces personnes ;
- ressortissants de pays tiers en provenance d'Ukraine dont la demande d'asile était en cours d'examen en Ukraine le 24 février dernier.

(3) Selon l'organisation étudiante d'extrême gauche Le Poing Levé, les universités Paris-VIII, Aix-Marseille et Sorbonne université ont également accepté d'inscrire quelques dizaines d'étudiants venus d'Ukraine, sans condition de nationalité, depuis le printemps dernier. Des inscriptions qui valaient pour cette fin d'année universitaire.

(4) Les candidatures via le dossier dérogatoire sont habituellement réservées aux étudiants en exil ayant fait une demande de protection internationale en France et pouvant présenter un récépissé de demande d'asile.